Nations Unies A/77/263

Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 102 de l'ordre du jour provisoire*
Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À la demande du Secrétaire général, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a commencé un programme de travail de deux ans sur le thème des dépenses militaires mondiales. Ses deux premières réunions ont eu lieu en février et en juin 2022.

Le Conseil a reconnu qu'il avait été difficile d'accomplir des progrès sur ce thème dans le passé. Néanmoins, il a estimé que sa tâche était pertinente et opportune, notamment en raison des conditions de sécurité extrêmement difficiles et changeantes qui prévalaient à l'échelle internationale, lesquelles étaient marquées par des relations antagonistes, une dynamique de type course aux armements et un climat de défiance entre les États et en leur sein, autant d'éléments dont les possibles conséquences stratégiques étaient impossibles à prévoir. Conscient que les dépenses militaires avaient de multiples facettes et objectifs, et qu'elles étaient déterminées par des choix politiques et stratégiques, il prévoyait que, vu l'aggravation des tensions géostratégiques et des conflits armés en cours, la tendance à la hausse de ces dépenses se poursuivrait. Par ailleurs, les pays connaissent de graves tensions économiques induites par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et doivent investir des ressources importantes pour lutter contre les changements climatiques et faire progresser les objectifs de développement durable. Le Conseil a donc souligné la nécessité de faire preuve de diplomatie et de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies. Il faudrait également recourir à des approches sophistiquées propres à favoriser l'« évolution majeure » des dépenses militaires souhaitée par le Secrétaire général, en évitant de prendre des dispositions non conformes aux objectifs et intérêts qui motivent cette évolution et ne tenant pas

* A/77/150.

Merci de recycler

compte de la nécessité d'établir une distinction entre les divers types de dépenses militaires. C'est notamment le cas de l'utilisation des dépenses destinées à faire face aux risques naturels et aux crises sanitaires ou à protéger des civils en danger, conformément au droit de légitime défense prévu par l'Article 51 de la Charte.

Dans ce contexte, le Conseil a tenu des discussions approfondies, avec des experts externes comme en interne, notamment sur : a) le rôle historique de l'Organisation des Nations Unies dans la réduction des dépenses militaires et la promotion de la transparence ; b) les moteurs, notamment l'offre et la demande, les menaces et les perceptions en matière de sécurité, le contexte national, l'économie politique et la prise de décisions ; c) les conséquences aux niveaux mondial, régional et national, y compris socioéconomiques, des dépenses militaires, afin de recenser les domaines dans lesquels l'Organisation et les États pourraient apporter une contribution positive à la réduction des dépenses en armements dans l'immédiat et à moyen et long termes.

Le Conseil a envisagé plusieurs domaines d'action potentiels, qu'il continuera à examiner et à affiner au cours de l'année prochaine pour les présenter dans son rapport à l'Assemblée générale pour 2023. Il s'agit notamment : d'encourager les activités de prévention et d'atténuation des conflits et de consolidation de la paix, y compris par des initiatives diplomatiques ; de mettre à jour les recherches, les données et les analyses en vue de faire évoluer la compréhension des dépenses militaires au XXIe siècle et d'élargir le dialogue sur les mesures concrètes à prendre ; de poursuivre les efforts de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, y compris par la transparence opérationnelle et les mesures de confiance, de manière à créer des incitations positives susceptibles de limiter les dépenses militaires finançant des actes de provocation ; de réfléchir aux moyens d'élargir le concept de sécurité pour tenir compte des menaces transnationales non traditionnelles, telles que celles liées aux changements climatiques ou aux pandémies, et les conséquences sur la réaffectation des ressources financières ; d'encourager la collaboration entre l'ONU et les organisations régionales pour ce qui est de faciliter la tenue de séminaires et d'ateliers régionaux qui favorisent la transparence et le dialogue sur les dépenses et capacités militaires ; de renforcer le soutien de l'opinion publique mondiale au désarmement et à la maîtrise des armements, y compris par la sensibilisation aux dépenses militaires, en vue d'encourager la prise de mesures concrètes propres à inverser la tendance mondiale à la hausse de ces dépenses.

En sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Conseil a examiné les programmes, activités et finances de l'UNIDIR, y compris les efforts déployés pour renforcer son influence sur les politiques, atteindre la viabilité financière et multiplier ses interactions au niveau mondial. Le Conseil a été informé des activités et de l'impact initial du bureau de liaison de New York ainsi que de deux initiatives qui s'inscrivent dans le cadre stratégique quadriennal de l'UNIDIR, à savoir : a) un axe de travail visant à mettre au point une approche prospective permettant à l'Institut de se pencher sur les aspects multiprogrammes du désarmement dans les domaines de projets en cours et nouveaux ; b) l'Académie de l'UNIDIR pour l'éducation et la formation, qui a pour but de centraliser les diverses activités d'éducation et de renforcement des capacités en cours et futures de l'Institut. Il a approuvé le rapport du Directeur sur les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2021 ainsi que les projets de programme de travail et de plan financier pour 2023.

I. Introduction

1. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu sa soixante-dix-septième session à distance, du 9 au 11 février 2022, selon un calendrier adapté, la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) l'ayant empêché de se réunir en présentiel à Genève en janvier 2022 comme prévu initialement. Sa soixante-dix-huitième session a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 28 au 30 juin 2022. Les deux sessions ont été présidées par la Présidente du Conseil, Elissa Golberg (Canada).

2. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 38/183 O de l'Assemblée générale. Établi au terme de la première année du programme de travail, il rend compte des principales considérations à cette date. Des recommandations plus formelles seront adressées au Secrétaire général après la quatre-vingtième session du Conseil. Le rapport du Directeur de l'UNIDIR a été approuvé par le Conseil en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut et a été présenté dans le document A/77/144.

II. Discussions de fond

A. Contexte et considérations générales

3. Au cours de ses soixante-dix-septième et soixante-dix-huitième sessions, le Conseil consultatif a commencé, à la demande du Secrétaire général, un programme de travail de deux ans sur le thème des dépenses militaires mondiales.

4. La demande du Secrétaire général répondait à la nécessité d'intensifier les efforts visant à prévenir et à faire cesser les conflits armés, point sur lequel le Secrétaire général insiste depuis 2018, et aux préoccupations que suscitent les niveaux croissants des dépenses militaires qui, d'après les dernières données publiées par Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), ont dépassé pour la première fois les 2 000 milliards de dollars[1].

5. Dans le document intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, le Secrétaire général a proposé à la communauté internationale de repenser la question des « dépenses militaires illimitées »[2] en favorisant davantage le dialogue, en intensifiant la coopération, en renforçant la confiance sur les questions militaires et en adoptant une conception plus globale de la sécurité, qui ne se limite pas aux moyens militaires et qui contribue non seulement à la sécurité des États, mais aussi à celle des sociétés, des communautés et des citoyens.

6. Le Secrétaire général est revenu sur ce thème dans ses rapports pour 2020 et 2021 au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans son rapport pour 2021, il a rappelé que l'inversion des dépenses militaires mondiales constituait l'un des cinq objectifs de la décennie liés aux femmes et à la paix et à la sécurité, et a recommandé que l'ONU unisse ses forces à celles des organisations de la société civile dans le cadre de campagnes innovantes, en s'appuyant sur de nouvelles données

[1] Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), « World military spending rises to almost $2 trillion in 2020 », 26 avril 2021. Disponible à l'adresse : www.sipri.org/media/press-release/2021/world-military-spending-rises-almost-2-trillion-2020.

[2] *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* (publication des Nations Unies, 2018). Disponible à l'adresse : www.un.org/disarmament/wp-content/uploads/2018/06/sg-disarmament-agenda-pubs-page.pdf.

factuelles pour plaider en faveur de politiques à dimension humaine et de réductions des dépenses militaires[3].

7. Dans le document intitulé *Notre Programme commun*, publié en septembre 2021, le Secrétaire général a rappelé la nécessité de « protéger et [de] gérer le bien public mondial qu'est la paix », qui exige « une meilleure compréhension des moteurs sous-jacents des conflits et des systèmes d'influence qui les alimentent, [un] regain d'efforts pour convenir de réponses plus efficaces aux fins de la sécurité collective, et [un] ensemble de mesures permettant de gérer les risques émergents[4] ». Pour y parvenir, il a souligné la nécessité de définir un nouvel agenda pour la paix, qui mettrait l'accent, entre autres, sur l'actualisation de « notre conception du désarmement afin de garantir la sécurité humaine, nationale et collective ». Il s'agirait notamment d'investir dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, en prenant par exemple une série d'engagements, en particulier ceux de « réduire les budgets militaires excessifs et [de] garantir des dépenses sociales adéquates ; [d']adapter l'aide au développement pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et faire respecter les droits humains ; [et de] lier le désarmement aux possibilités de développement ».

8. S'adressant au Conseil lors de sa réunion de juin par le biais d'une déclaration prononcée par la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, le Secrétaire général a donné de nouvelles instructions aux membres du Conseil compte tenu de l'évolution des conditions géostratégiques depuis qu'il lui avait initialement demandé d'envisager des moyens innovants de traiter la question des dépenses militaires. Le contexte mondial qui prévalait était sombre : le conflit armé en Ukraine représentait l'un des plus grands défis pour l'ordre international contemporain et son architecture mondiale de paix et de sécurité, rappelait brutalement l'effet dévastateur des conflits armés, en particulier sur les civils, et soulignait la pertinence des travaux du Conseil. Rappelant que l'architecture du désarmement et de la maîtrise des armements était mise à rude épreuve depuis un certain temps, il se disait préoccupé par le fait que les dépenses militaires continuaient de grimper en flèche, que les mesures de transparence et de renforcement de la confiance étaient insuffisamment mobilisées et que les principaux instruments de maîtrise des armements avaient été abandonnés. Il convenait de rechercher des modalités plus efficaces pour assurer la sécurité internationale. Le désarmement et la maîtrise des armements faisaient partie intégrante de ces mesures. Le Secrétaire général a donc demandé au Conseil d'examiner ce que l'Organisation des Nations Unies pourrait faire de plus pour repenser la sécurité, au-delà des États et des armées, en prenant en compte la sécurité des communautés, des sociétés et des individus. Il a proposé au Conseil d'articuler ses discussions autour de trois questions :

- Quelles sont les possibilités d'améliorer la transparence, de renforcer la confiance et d'intensifier le dialogue pratique pour désamorcer la tendance à la constitution de stocks d'armes ?
- Comment construire des architectures de sécurité efficaces et durables qui soient basées sur la coopération ?
- Comment faciliter une réflexion nouvelle sur les dépenses militaires qui soit propre à faire évoluer cette question ?

---

[3] Organisation des Nations Unies, Conseil de sécurité, Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827 du 27 septembre 2021).

[4] *Notre Programme commun* (publication des Nations Unies, 2021), disponible à l'adresse : www.un.org/en/content/common-agenda-report/assets/pdf/Common_Agenda_Report_English.pdf, p. 59.

9. Lors des deux sessions, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a fait des présentations au Conseil, dans lesquelles elle a rappelé que la réduction des dépenses militaires était un engagement de longue date de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres et qu'il était grand temps de relancer les efforts pour y parvenir. Par ailleurs, dans un contexte géopolitique tendu où l'état du régime mondial de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements s'avérait préoccupant, la tendance à la hausse, au cours des dernières décennies, de la modernisation, des achats et des dépenses militaires était à la fois le résultat et la cause d'une méfiance croissante et d'une aggravation des tensions, qui compliquait d'autant plus le règlement pacifique des conflits, en particulier dans les régions où le renforcement de la confiance et la coopération en matière de sécurité étaient faibles. Construire un avenir plus pacifique exigeait une évaluation honnête et pragmatique des circonstances qui prévalaient et une capacité à saisir les occasions d'atténuer la probabilité qu'une approche antagoniste des relations géostratégiques prenne le dessus à court terme et que les dépenses militaires augmentent en conséquence. Pour modifier cette dynamique, il faudrait adopter une nouvelle vision plus globale de la sécurité, qui intégrerait une réduction de la dépendance à l'égard des armements militaires. Conformément au concept d'analyse prévisionnelle stratégique, la Haute Représentante a invité le Conseil à envisager un avenir dans lequel le monde serait plus sûr, où la paix et le développement seraient dûment pris en compte et où la prospérité serait mieux partagée, et à définir les mesures qui permettraient d'y parvenir, en se concentrant sur les domaines où l'Organisation des Nations Unies pouvait apporter la plus grande valeur ajoutée.

B. Présentations et discussions d'experts

10. Lors de ces deux réunions, le Conseil a assisté à une série de présentations d'experts et de séances de questions-réponses faisant intervenir divers interlocuteurs externes issus de différentes régions géographiques et disciplines, notamment la gestion des conflits, l'économie de la défense, la maîtrise des armements, le développement durable, la sécurité humaine et l'égalité des genres.

11. La première réunion a été l'occasion de réaliser un premier exercice de cadrage, qui a permis au Conseil de définir son futur programme de travail. Présentant les perspectives de leurs recherches sur les dépenses militaires mondiales, Nan Tian, Directeur de recherche du programme sur les dépenses militaires et la production d'armes au Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), et Sam Perlo-Freeman, Coordonnateur de recherche de Campaign Against Arms Trade (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), ont exposé les facteurs politiques, économiques et sociaux qui avaient tiré les dépenses militaires à la hausse au cours des deux dernières décennies, en examinant les chiffres des dépenses nationales, régionales et mondiales et leur évolution dans le temps. Madeleine Rees et Ray Acheson, de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, ont présenté le point de vue de la société civile sur les efforts qui avaient été déployés de longue date afin de réduire les dépenses militaires et de promouvoir la transparence, sur l'efficacité de l'architecture mondiale de paix et de sécurité en vigueur, et sur les façons dont les dépenses militaires nuisaient aux droits humains, au bien-être et à la durabilité environnementale.

12. Les discussions que le Conseil a tenues à sa deuxième réunion ont été organisées de manière à mettre l'accent sur les moteurs, notamment en examinant les questions de l'offre et de la demande, les menaces et les perceptions en matière de sécurité, le contexte national et la prise de décisions dans le domaine de l'économie politique, ainsi que les conséquences aux niveaux mondial, régional et national des dépenses

militaires, y compris les conséquences socioéconomiques. À cette fin, deux groupes d'experts ont présenté leurs perspectives et leurs recommandations.

13. Dans le premier groupe, les intervenants ont exposé une vision géostratégique et économique de la défense. Richard Gowan, Directeur chargé des relations avec l'ONU à International Crisis Group, a proposé un tour d'horizon des principales zones de tension mondiales afin de clarifier la perception des menaces et la défiance qui régnaient. Fenella McGerty, Associée principale de recherche pour l'économie de la défense à International Institute for Strategic Studies (IISS), a évoqué les dynamiques et les tendances régionales de l'« offre et de la demande », et donné un aperçu des façons dont les évolutions technologiques, par exemple, dans les domaines de l'intelligence artificielle et du cyberespace, influaient sur les dépenses militaires. Wuyi Omitoogun, Conseiller politique principal au Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan, a présenté une vue d'ensemble des facteurs qui déterminaient les dépenses militaires, la budgétisation et la prise de décisions en Afrique, soulignant qu'ils étaient souvent de nature socioéconomique, et que, par conséquent, les investissements étaient sans doute inadaptés. Tong Zhao, Associé principal de recherche pour la politique nucléaire à Carnegie Endowment for International Peace, s'est penché sur les facteurs qui contribuaient à la hausse des dépenses relatives aux capacités militaires et d'armement dans la région Asie-Pacifique et sur les possibilités d'atténuer la course aux armements, de renforcer la confiance et de créer des occasions d'encourager le désarmement et la maîtrise des armements.

14. Dans le deuxième groupe, les orateurs ont examiné la question des dépenses militaires sous l'angle du développement durable et inclusif. Jennifer Blanke, Directrice non exécutive de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, a analysé, du point de vue de l'économie politique, les tendances du développement et de l'environnement observées au niveau mondial et leur lien avec la maîtrise des armements et le désarmement. Il fallait renforcer les échanges entre les experts de la sécurité et ceux du développement afin de favoriser une approche globale des difficultés communes à ces deux domaines et des solutions à apporter. Ruth Carlitz, Professeure associée de sciences politiques à l'Université d'Amsterdam, a fait part des résultats d'une récente étude comparative des dépenses militaires et des dépenses liées à la sécurité humaine, soulignant certains coûts d'opportunité des dépenses militaires, notamment dans les pays touchés par des conflits. Adem Yavuz Elveren, Professeur associé d'économie, d'histoire et de sciences politiques à l'Université d'État de Fitchburg, a évoqué l'existence d'un lien évident entre la militarisation et l'inégalité de genre, en temps de guerre comme en temps de paix. L'amélioration de la démocratie et la vigueur du développement économique étaient des facteurs d'atténuation clés. Anthony Clayton, Professeur de développement durable dans les Caraïbes à l'Université des Indes occidentales, a invité à dresser un diagnostic plus précis des causes de l'insécurité lors de la détermination des dépenses militaires et à mieux situer les problèmes de sécurité non traditionnels urgents, de nature socioéconomique et environnementale, qui ne se prêtaient pas nécessairement à des réponses militaires, et à se demander comment ils pourraient être financés.

15. Enfin, le Conseil a examiné les initiatives passées de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans ce domaine, ainsi que leurs avantages et leurs lacunes. Michael Spies, Spécialiste des questions politiques au Bureau des affaires de désarmement, a dressé un aperçu historique de l'action menée par l'Organisation pour réduire les dépenses militaires, y compris les efforts parallèles visant à mettre en place des moyens permettant de partager l'information et de comparer les dépenses militaires entre les États. Plusieurs mesures pouvaient être envisagées, notamment la mise à jour des recherches et l'amélioration de l'accessibilité et de la comparabilité des données officielles sur les dépenses militaires dans le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires (UNMilEx).

16. L'annexe I du présent rapport contient un résumé plus complet des principaux points abordés par les experts et des recommandations qu'ils ont formulées.

C. Discussions du Conseil et voies envisageables pour l'avenir

17. Conscient de l'opportunité et de l'importance stratégique de cette question, notamment dans le contexte géopolitique tendu qui prévalait, le Conseil s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de se pencher attentivement sur la question de l'augmentation des dépenses militaires, dans l'espoir de proposer une perspective nouvelle et de formuler des recommandations à l'intention du Secrétaire général. La tâche était difficile, car les sujets étaient complexes et interdisciplinaires et les points de vue très divers. Le Conseil était également conscient que les travaux antérieurs dans ce domaine avaient donné peu de résultats et que le Conseil de sécurité n'avait pas rempli ses obligations au titre de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. Il était convaincu que toute approche devait réaffirmer et promouvoir les outils de la diplomatie et de la coopération, ainsi que ceux du désarmement et de la maîtrise des armements, qui devaient constituer des éléments essentiels de la prévention, de l'atténuation et du règlement des conflits, afin d'assurer notre avenir commun.

18. Réfléchissant à la remarque du Secrétaire général, qui avait fait observer que « les États cherchent la sécurité dans les armes plutôt que dans le dialogue », le Conseil a souligné que la paix était l'un des biens publics mondiaux les plus importants et a rappelé le rôle essentiel de l'institution qu'est l'Organisation des Nations Unies pour aider les États à y parvenir. Dans ce contexte, il s'est à nouveau dit préoccupé par le fait que le Conseil de sécurité se trouvait souvent paralysé dans l'exercice de ses responsabilités en faveur de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que par l'érosion, ces dernières années, des principes fondamentaux sur lesquels repose l'architecture contemporaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment ceux qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et d'autres sources de droit international, et a souligné que ces principes devaient être renforcés. Le Conseil a rappelé que le monde faisait face à des défis importants, notamment les changements climatiques, les inégalités et les nombreux conflits armés brutaux à travers le monde, tels que ceux qui sévissaient en Éthiopie, en République arabe syrienne, en Ukraine et au Yémen, qui causaient des morts et des souffrances humaines, et qu'il était urgent d'investir dans la diplomatie et d'être prêts à rechercher des réponses faisant appel à la coopération en vue de résoudre tous ces problèmes.

19. À cet égard, il serait nécessaire, comme l'avait suggéré le Secrétaire général, de revoir la conception globale de la sécurité afin qu'elle tienne mieux compte de la sécurité des communautés, des sociétés et des individus, et de l'environnement.

20. Le Conseil a souligné que la communauté internationale devait s'attacher de toute urgence à renforcer les fondements, le fonctionnement et la responsabilité du système multilatéral et de ses institutions. Les membres du Conseil sont convenus que le monde se trouvait à un tournant critique où il fallait se rassembler pour collaborer à la résolution de problèmes communs, et non se diviser davantage. Dans ce contexte, le Conseil estimait qu'il existait des liens entre les régimes de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération qui étaient sous tension et, dans certains cas, en voie d'effritement, l'investissement croissant dans la modernisation et le développement de certains types d'armements nouveaux et anciens et l'environnement international tendu qui prévalait, qui favorisaient le renforcement mutuel de ces tendances. Il fallait assurer la préservation, le cas échéant, et le renforcement des régimes de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement qui étaient en vigueur, notamment en favorisant la confiance et en faisant progresser la diplomatie bilatérale, plurilatérale et multilatérale, car ces

fondements étaient essentiels à la reformulation des stratégies voulues qui permettraient de faire face aux réalités, aux défis et à la dynamique du monde d'aujourd'hui.

21. Au cours de ses deux réunions, le Conseil a tenu des discussions approfondies, avec des experts comme en interne, sur les domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres pourraient apporter une contribution positive à la réduction des dépenses d'armement dans l'immédiat et à moyen et long termes. Plusieurs membres ont également présenté des contributions écrites afin d'éclairer les délibérations du Conseil.

Classifications et disponibilité des données

22. Les premières discussions du Conseil ont porté sur la clarification et la définition des contours de la question des dépenses militaires et sur l'évaluation de certaines données disponibles. Les dépenses militaires pouvaient être envisagées sous plusieurs angles : les chiffres absolus ne brossaient qu'une partie du tableau. Il était nécessaire de comprendre le contexte global dans lequel s'inscrivaient les dépenses militaires dans des cas particuliers et d'être conscient qu'il n'existait peut-être pas de formule unique pour expliquer les dépenses militaires d'aujourd'hui ou du passé.

23. Le Conseil a souligné la nécessité d'adopter une approche sophistiquée de la question, qui évitait de considérer à tort que les divers types de dépenses militaires constituaient un ensemble homogène ou d'ignorer que toutes les dépenses militaires n'avaient pas nécessairement été inutiles ou problématiques. Plusieurs membres du Conseil ont noté, par exemple, que certaines avancées technologiques dans le domaine militaire avaient eu des retombées positives, même involontairement, dans les secteurs civils et sociaux, tout en étant conscients que les investissements dans les capacités civiles qui auraient permis de mener ces activités avaient parfois été insuffisants. Le Conseil a rappelé que la Charte des Nations Unies prévoyait le droit à la légitime défense en cas d'attaque armée contre un État membre de l'Organisation des Nations Unies et que certains types d'activités, d'aide ou d'opérations militaires pouvaient contribuer à renforcer la paix et la sécurité, comme l'avaient souligné le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ces dernières années.

24. Le Conseil s'est demandé si, plutôt que de mettre expressément l'accent sur la réduction des dépenses militaires en absolu, il ne serait pas plus efficace de s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs des dépenses militaires, notamment pour ce qui était des préoccupations relatives à la sécurité régionale ou mondiale. Il a débattu pour savoir si, en parvenant à mieux comprendre et à traiter les causes profondes qui motivent certains types de dépenses militaires importantes susceptibles de financer des actes de provocation, et en incitant les États à regarder au-delà des solutions militaires, les fonds pourraient être réaffectés à d'autres domaines prioritaires urgents tels que l'action climatique et la lutte contre les inégalités.

25. Lorsqu'il s'est penché sur l'effet de la réduction des dépenses militaires, le Conseil a reconnu que la réduction des budgets militaires n'entraînerait pas automatiquement une réaffectation des fonds à d'autres fins, internes ou externes, telles que les filets de sécurité sociale ou le développement durable. Comment soutenir les réaffectations des lignes budgétaires afin que les ressources puissent être efficacement investies ailleurs était une question qui exigerait un examen plus approfondi, avant, par exemple, par le biais d'études de cas. En outre, les conséquences et les effets économiques de la reconversion de l'industrie de l'armement et du personnel militaire devaient être envisagées de manière pratique et traitées convenablement.

26. Tout au long de ses discussions, le Conseil a constaté plusieurs lacunes dans les données et des limites méthodologiques dans les démarches de recherche qui empêchaient de comprendre pleinement l'ampleur et les conséquences des dépenses militaires. Premièrement, si les chiffres des dépenses quantitatives donnaient des indications précieuses, les informations sur les capacités qualitatives des États qui en découlaient étaient rares, voire inexistantes, notamment pour ce qui était des armes nucléaires, des cybercapacités et des systèmes d'armes entièrement autonomes. Deuxièmement, il existait peu ou pas d'informations (comparables) sur les achats ou la recherche-développement, qui étaient été considérés comme des facteurs importants des menaces (perçues) pour la sécurité et entraînaient en conséquence une augmentation des dépenses militaires. Troisièmement, les catégories géographiques et spatiales employés ne reflétaient pas l'ensemble des dépenses militaires engagées par les alliances de défense militaire qui transcendaient ces classifications géographiques. Le Conseil a estimé que la recherche dans (un certain nombre de) ces domaines pourrait contribuer à faire évoluer la compréhension des dépenses militaires au XXIe siècle et donner des pistes pour favoriser le dialogue et les actions diplomatiques.

Tendances mondiales, régionales et nationales, moteurs, incidences et conséquences socioéconomiques

27. Le Conseil s'est attaché à comprendre les facteurs politiques, militaires et socioéconomiques, les perceptions et les structures institutionnelles qui déterminaient et justifiaient les dépenses militaires. À cette fin, il a consacré du temps à examiner la dynamique de l'offre et de la demande, l'effet des menaces et de la perception des menaces, l'importance des mesures d'évitement et de règlement des conflits, le rôle des achats d'armes dans les relations diplomatiques et l'influence à la fois des économies politiques institutionnalisées au sein des États et des alliances de défense militaire entre les (groupes de) pays. La question des dépenses militaires des acteurs non étatiques et le fait que ces groupes aient accès à des armes à cause des dépenses des États ou des organisations criminelles et à cause des stratégies militaires et politiques ont également été brièvement examinés.

28. Le Conseil a formulé plusieurs observations liminaires. Premièrement, il a reconnu que les dépenses militaires n'étaient pas faites sans raison, qu'elles prenaient de multiples formes, étaient polyvalentes et dépendaient de choix politiques et stratégiques. Les membres du Conseil n'ont pas contesté la nécessité d'investir dans les capacités militaires et défensives, mais ont débattu pour savoir si les dépenses reflétaient convenablement la menace existante et émergente et si ces investissements pouvaient accentuer l'instabilité. Deuxièmement, le Conseil a consacré un certain temps à examiner comment la composition des budgets et des dépenses militaires était influencée par la façon dont les forces armées étaient constituées. À cet égard, il a débattu pour savoir dans quelle mesure la nécessité de développer en permanence des versions améliorées des systèmes d'armes en vue de maintenir une capacité de développement et de production était un facteur d'augmentation des dépenses militaires. Il a noté un lien souvent établi entre les décisions en matière d'emploi et d'exportation d'armes et l'augmentation des dépenses militaires, dans les États exportateurs comme dans les États importateurs. Troisièmement, le Conseil a examiné l'utilisation et le développement des technologies émergentes pour la guerre et la mesure dans laquelle ces technologies influeraient sur les acquisitions et les dépenses militaires futures. Il s'est dit inquiet que cette situation contribue à déstabiliser la dynamique de la course aux armements, à brouiller de plus en plus la frontière entre les capacités offensives et défensives et à accroître les dépenses destinées à l'acquisition de nouvelles capacités, même si elles ne traduisaient pas une aggravation de la menace réelle. Enfin, lorsqu'il s'est penché sur les relations et la défiance qui

prévalaient entre les États et au sein des États, et leur rôle dans les décisions relatives aux dépenses militaires, le Conseil a admis qu'il existait indiscutablement une place pour la démarche et le dialogue diplomatiques, et qu'il était nécessaire de mobiliser ces deux leviers, mais aussi d'intensifier les efforts en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, notamment en mettant en avant la transparence opérationnelle et les mesures de confiance axées sur la notion de sécurité coopérative. Le Conseil examinera plus avant les possibilités de poursuivre ces efforts, afin d'inverser ces tendances et de créer des incitations positives.

Transparence et mesures de confiance

29. Le Conseil a consacré du temps à l'examen de la demande du Secrétaire général de recenser les possibilités d'améliorer la transparence, le renforcement de la confiance et le dialogue pratique pour désamorcer la tendance à la constitution de stocks d'armes et à la planification de la guerre. Conscient que la transparence ne garantissait pas automatiquement un renforcement de la sécurité ou de la confiance entre les États, le Conseil a néanmoins noté qu'une plus grande transparence pouvait contribuer à réduire les incertitudes qui tendaient à intensifier la concurrence entre certains pays, qui tirait les dépenses militaires à la hausse. Ces mesures pouvaient favoriser la responsabilité et s'inscrire dans le cadre d'une démarche visant à inciter les États à prendre de nouveaux engagements en interne et entre eux concernant leurs préoccupations en matière de sécurité. À cet égard, le Conseil a noté l'utilité et le potentiel de la base de données des dépenses militaires recueillie par l'Organisation des Nations Unies et du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales de transparence et de renforcement de la confiance qui pouvaient réduire la possibilité d'hostilités, éviter l'escalade et répondre aux perceptions et aux malentendus découlant des actions et des politiques militaires, dont les dépenses militaires faisaient partie intégrante. Chaque pays se trouvait dans un environnement stratégique en constante évolution qui lui était propre, soumis à des considérations nationales et politiques. Il était possible d'étudier si et comment les mesures de transparence et de renforcement de la confiance pouvaient être exploitées au mieux et développées pour servir de base adaptées aux dialogues régionaux, sous-régionaux ou bilatéraux sur la sécurité et pour éventuellement jeter les fondements d'une action de coopération plus ambitieuse sur les questions de sécurité, transformer les idées sur les exigences nationales en matière de sécurité et contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des citoyens. Au niveau multilatéral, le Conseil a brièvement évoqué la nécessité de mettre l'accent sur la promotion de la transparence et des mesures de confiance dans des domaines émergents tels que l'espace extra-atmosphérique, où les dispositions relatives à l'échange d'informations sur les politiques nationales de sécurité spatiale et sur les dépenses militaires pourraient contribuer de manière significative à combler les lacunes dans les pratiques qui prévalaient.

30. Conscient des facteurs et conséquences de nature transnationale et transfrontière des dépenses, des positions et des alliances militaires, le Conseil a consacré un certain temps à l'examen du potentiel des approches régionales. Les organisations régionales avaient joué un rôle stratégique dans l'établissement et la mise en œuvre d'objectifs et de cadres sécuritaires et socioéconomiques, faisant des forums régionaux un lieu viable pour discuter et repenser les dépenses militaires des États. Ces forums présentaient l'avantage de prendre en compte les préoccupations spécifiques des États voisins et pourraient contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité ainsi qu'à l'adoption de nouvelles idées et approches pour faire face aux menaces non militaires pour la sécurité. Le Conseil y a vu un potentiel d'intensification des échanges et de création de nouvelles initiatives entre l'ONU et les organisations régionales sur les

moyens de faciliter les séminaires et ateliers régionaux qui favorisaient la transparence et le dialogue. Il continuera d'explorer les voies possibles à cet égard lors de ses prochaines sessions.

31. Le Conseil a discuté du Comité d'état-major du Conseil de sécurité, qui ne s'est pas acquitté des obligations qui lui incombaient en vertu de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. Il a délibéré pour savoir s'il était possible de tenir des discussions entre militaires dans un cadre multilatéral, que ce soit en redynamisant et en élargissant les mécanismes en vigueur (comme le Comité d'état-major) ou en créant de nouveaux dispositifs, comme un comité d'état-major de l'Assemblée générale ou un groupe d'experts. Dans ce contexte, les échanges militaires structurels bilatéraux entre les États, notamment ceux qui possédaient des armes nucléaires, pourraient être encore renforcés et porter sur toute une série de questions, y compris des questions de principe.

32. Conscient de la nature intersectionnelle et des diverses conséquences du sujet, y compris les innombrables façons dont les dépenses militaires pouvaient influer sur les États, les citoyens, le climat et l'environnement, ainsi que l'égalité des genres, le Conseil a réfléchi pour savoir si les travaux futurs pourraient permettre de définir des mesures qui auraient pour effet d'élargir le concept de sécurité et les discours connexes.

33. À cet égard, le Conseil s'est penché un long moment sur la manière dont la communauté internationale faisait face aux menaces traditionnelles pour la sécurité (par exemple, les menaces de recours à la force et à la violence proférées par des acteurs étatiques et non étatiques) et aux menaces transnationales non traditionnelles, telles que celles liées aux changements climatiques et aux pandémies. Les moyens militaires n'étaient pas destinés à faire face à ces menaces non traditionnelles et aucun État ne pouvait en atténuer seul les effets. Les changements climatiques pourraient rendre certaines parties du globe inhabitables, ce qui aurait des effets catastrophiques sur les populations, les ressources disponibles et les moyens de subsistance, et présageaient d'une exacerbation des conflits dans un avenir proche. La lutte urgente contre ce problème devait donc être considérée comme une mesure de prévention des conflits, mais les changements climatiques et d'autres difficultés socioéconomiques susceptibles d'engendrer des conflits n'étaient parfois pas vus comme de graves menaces pour le bien-être, la sûreté et la sécurité des citoyens et, par conséquent, des États. Le Conseil a décidé de se pencher davantage sur les voies qui pourraient favoriser une conception plus large et plus complète de la sécurité et des dépenses de sécurité axées sur les menaces et les risques du XXIe siècle.

Recherche, analyses et données

34. Dans le but de répondre à la demande du Secrétaire général d'envisager des moyens de faciliter une réflexion nouvelle sur les dépenses militaires qui soit propre à faire évoluer cette question, le Conseil a examiné comment de nouveaux domaines de recherche spécialisée pourraient proposer des évaluations contemporaines et contextuelles susceptibles d'éclairer et d'améliorer les discussions nationales et internationales. Les études demandées par l'Assemblée générale pourraient s'avérer très utiles pour disposer d'analyses de grande qualité sur les liens entre le désarmement et le développement et faire évoluer la compréhension des conséquences politiques, économiques, sociales et environnementales des dépenses militaires. Le dernière analyse de ce type datait d'il y a environ trente ans et ne tenait pas compte des effets réels et escomptés des guerres planifiées que les dépenses militaires permettaient de mener. Une analyse actualisée devrait tenir compte des priorités contemporaines, notamment en ce qui concernait les changements climatiques, les institutions politiques et les questions de genre. Au-delà de la valeur

intrinsèque des nouveaux travaux, la recherche universitaire et les travaux axés sur les politiques constituaient un outil permettant de développer les compétences et capacités disponibles sur les dépenses militaires, et par conséquent un puissant moteur pour mettre davantage en exergue cette question.

35. D'autres domaines de recherche ou d'études de cas possibles ont été proposés au cours de la discussion, notamment : a) les facteurs positifs et les conditions préalables à la réduction des dépenses militaires, y compris des exemples de reconversions militaires réussies ; b) des scénarios étudiant les conséquences d'une réduction des dépenses militaires ; c) les habitudes de dépenses, y compris les causes profondes intérieures, structurelles et politiques, de certains pays, groupes de pays et alliances de défense ; d) les capacités des États en termes qualitatifs ; e) l'instabilité et la fragilité géopolitiques ; f) les systèmes d'armes qui ont été développés et acquis, mais qui n'ont pas été utilisés ou l'ont été de façon minimale, ce qui pourrait donner une indication des facteurs qui contribuent aux dépenses militaires globales ; g) les liens entre l'aide militaire et le niveau de la dette ; h) une évaluation et une comparaison approfondies des avantages des dépenses militaires et de leurs externalités négatives sur le plan social, politique, culturel et environnemental/écologique à court et à long termes, ainsi que des activités militaires en temps de paix et de (préparation à la) guerre que ces dépenses permettent de mener ; i) les coûts et les conséquences de la guerre, y compris la guerre nucléaire ; j) une ventilation détaillée des dépenses militaires qui permettrait de réaliser une analyse systématique des lignes budgétaires, notamment en ce qui concerne les achats et la recherche-développement. Cette recherche pourrait servir de base à une analyse plus éclairée des besoins et des coûts et avantages des choix de dépenses militaires, tout en donnant des pistes permettant d'envisager la réaffectation des dépenses inutiles ou des ressources gaspillées à d'autres domaines.

36. Le Conseil a également discuté des possibilités pour l'Organisation des Nations Unies d'améliorer la collecte et l'analyse des données, notamment en exploitant mieux le potentiel de sa base de données sur les dépenses militaires , qui reste valable mais sous-utilisée. Dans ce contexte, il était possible de faire de l'Organisation un centre de données et d'informations pertinent, neutre et accessible, qui permettent notamment aux experts des politiques, aux praticiens du désarmement et au grand public d'accéder à des données ventilées comparables que seule cette base pouvait fournir, par exemple des données ventilées du point de vue de la recherche-développement. Dans ce contexte, le Conseil a salué les mesures prises peu auparavant par le Bureau des affaires de désarmement pour mettre en œuvre une stratégie d'exploitation des données et appelé à continuer de progresser dans cette voie.

Communication et sensibilisation

37. Le Conseil a pris note des efforts indispensables, passés et présents, que les entités des Nations Unies et les groupes de la société civile avaient déployés pour sensibiliser et mobiliser le public sur des questions mondiales importantes. Par exemple, que les jeunes du monde entier s'étaient collectivement ralliés à la question des changements climatiques, plaidant pour qu'interviennent de toute urgence la mobilisation politique, les changements systémiques et l'action décisive qui étaient nécessaires pour éviter les pires scénarios et offrir un avenir meilleur à tous, dans de meilleures conditions de sécurité et de sûreté. Un soutien similaire en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements, y compris lorsqu'il était centré sur les dépenses militaires, pourrait sensibiliser l'opinion publique, et il était possible d'en tirer parti pour engager une action politique. Notant qu'il importait d'adopter une perspective de genre et soulignant le rôle de l'éducation, de la sensibilisation du public et de l'élaboration de discours convaincants et diversifiés à cet égard, le

Conseil a décidé de continuer à réfléchir aux moyens d'engager ou de renforcer ces efforts.

38. En outre, le Conseil a estimé que le Secrétaire général et le Secrétariat de l'ONU, ainsi que les entités, fonds et programmes concernés, pouvaient intensifier leurs efforts de sensibilisation, notamment en menant une campagne mondiale spécifique sur le désarmement, et exploiter plus résolument leur pouvoir de mobilisation. Dans ce contexte, une approche participative et inclusive était vitale, car elle permettait d'intégrer des voix, des expériences et des perspectives qui ne trouvaient pas toujours d'espace ou d'assise dans les discussions consacrées à la sécurité internationale.

III. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

39. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, en sa qualité de Conseil d'administration de l'UNIDIR, s'est réuni officiellement à deux reprises en 2022 : le 8 février et le 27 juin. La première réunion s'est déroulée à distance, dans un délai très court en raison de la pandémie. La seconde était une réunion hybride qui s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Dans les deux cas, le Directeur de l'UNIDIR, Robin Geiss, et certains fonctionnaires de l'UNIDIR ont présenté au Conseil un exposé sur la mise en œuvre des activités de l'Institut et sur les questions relatives au budget et aux ressources humaines. La réunion de juin a également été l'occasion de présenter les activités du bureau de liaison de New York ; les programmes Armes de destruction massive et Sécurité spatiale (par James Revill) ; et le programme Genre et désarmement (par Renata Dalaqua). Une réunion informelle intermédiaire s'est tenue en avril 2022 avec les membres du Conseil qui étaient disponibles. Lors de la réunion, des discussions supplémentaires ont eu lieu avec les responsables de programmes afin d'examiner l'évolution des domaines de recherche.

40. Au cours de la réunion de février 2022, le Conseil a noté que l'UNIDIR avait continué de faire preuve de résilience et d'agilité en 2021 et qu'en dépit de difficultés incessantes dues à la pandémie de COVID-19, il avait su franchir un certain nombre d'étapes importantes. En 2021, le Directeur de l'UNIDIR avait été invité pour la première fois à faire un exposé officiel au Conseil de sécurité, un résultat attribué à la nouvelle présence modeste à titre pilote de l'UNIDIR à New York. Le Directeur rendra compte de l'impact de la présence du bureau de liaison à New York lors de la réunion du Conseil de juin 2023. Enfin, en 2021, l'Assemblée générale avait approuvé la recommandation formulée depuis plusieurs années par le Conseil d'administration d'augmenter la subvention accordée à l'UNIDIR au titre du budget ordinaire. Cette décision contribuera à assurer la stabilité institutionnelle de l'Institut et renforcera sa capacité à organiser des délibérations sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération et à faciliter la participation éclairée de tous les États Membres à ces délibérations.

41. Les administrateurs ont pris note des avantages, décrits par le Directeur et la Directrice adjointe, qu'il y avait à consolider la structure des programmes de recherche de l'UNIDIR, à établir de nouvelles stratégies de recherche interdisciplinaires pluriannuelles pour tous les programmes de recherche de l'Institut (au cours de la période 2022-2025) et à s'attacher à diversifier les sources de financement de l'Institut.

42. Lors des discussions du Conseil avec le Directeur, il a été noté qu'il était peu probable que la croissance continue se maintienne à son niveau antérieur (au cours de

la période 2018-2021) et que le Directeur continuerait de mettre l'accent sur la consolidation, la hiérarchisation et le partenariat. Par ailleurs, certains donateurs avaient réduit leurs contributions en raison des incertitudes liées à la pandémie, tandis que d'autres avaient été contraints de financer les seules activités qui pouvaient prétendre à une subvention au titre de l'aide publique au développement. Si ces dernières exigences avaient entraîné un manque à gagner, le Directeur a noté que celui-ci avait été compensé principalement par quelques contributions plus importantes que prévu de la part d'autres donateurs. Par conséquent, le revenu total en 2021 s'était élevé à 6,5 millions de dollars des États-Unis, soit une baisse de seulement 0,3 million de dollars par rapport au chiffre de 2020. En 2021, les dépenses avaient progressé de 0,6 million de dollars, atteignant un total de 6,7 millions de dollars. L'écart entre les recettes et les dépenses avait été absorbé par un report de fonds accumulés.

43. Le Conseil a pris note des autres scénarios budgétaires de l'UNIDIR envisageables pour 2022 : un plan prudent et évolutif de 6,9 millions de dollars et un plan ambitieux de 8,5 millions de dollars. Il a également pris note des efforts renouvelés de l'UNIDIR pour suivre et renforcer efficacement ses données financières et autres données administratives clés, qui permettaient d'améliorer le contrôle de la gestion et la prise de décisions.

44. Le Conseil a été informé de la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources de l'Institut, qui arrivait à point nommé, étant donné que la plupart des grands accords de financement pluriannuels de l'UNIDIR avaient pris fin au cours de l'année civile 2021 et dans la mesure où une grande partie des contributions volontaires qu'il recevait (plus de 85 %) étaient pré-affectées. Il a salué les efforts continus que l'UNIDIR déployait pour diversifier sa base de donateurs et nouer de nouveaux partenariats, notamment en s'adressant aux fondations, au secteur privé et aux particuliers. Les administrateurs ont pris note de la capacité de l'UNIDIR à obtenir des fonds d'une entité philanthropique contrôlée par la Fondation pour les Nations Unies et ont proposé, individuellement et par l'intermédiaire de la Présidente du Conseil, de plaider la cause de l'Institut et de soutenir stratégiquement ses efforts de mobilisation des ressources.

45. Le Conseil a entendu un exposé sur deux initiatives qui font partie du cadre stratégique quadriennal de l'UNIDIR : un axe de travail sur une approche prospective permettant à l'Institut de se pencher sur les aspects interprogrammatiques du désarmement dans les domaines de projets en cours et nouveaux, et l'Académie de l'UNIDIR pour l'éducation et la formation, qui a pour but de centraliser les diverses activités d'éducation et de renforcement des capacités en cours et futures de l'Institut. Le Conseil a trouvé encourageants l'expansion et le renforcement de l'engagement des jeunes de l'UNIDIR, qui visait à exploiter le pouvoir des voix de la prochaine génération, qu' il avait déjà évoqué, et a pris note des plans visant à évaluer les partenariats et les réseaux de recherche de l'UNIDIR afin de maximiser leur impact, ainsi que des plans visant à exploiter et à diversifier davantage les compétences spécialisées mondiales et la communauté de recherche de l'Institut.

46. Les administrateurs ont pris note des discussions avancées de l'UNIDIR avec l'Université des Nations Unies sur la transition d'un projet intitulé « Managing exits from armed conflict » (gérer les sorties des conflits armés) qui cadrait avec le mandat de l'UNIDIR et son plan de travail dans le domaine des armes conventionnelles et des munitions. Ils ont demandé qu'une présentation sur l'évolution des partenariats de l'UNIDIR, les lacunes et les perspectives futures leur soit faite lors de leur session de juin. Les administrateurs ont également discuté de la manière dont l'UNIDIR pourrait mieux démontrer son impact, notamment en suivant et en mettant en valeur son influence sur les politiques.

47. Le Conseil a pris acte de la consolidation de la structure du programme de l'UNIDIR et du renforcement de ses activités liées à la sécurité de l'espace extra-atmosphérique sous la forme d'un programme autonome à partir de 2022. Les administrateurs ont encouragé l'Institut à continuer d'aider la communauté internationale à trouver des solutions pour relancer les processus multilatéraux relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement, dans un contexte international difficile sur le plan de la politique et de la sécurité. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du programme multilatéral de désarmement, le Conseil a souligné la nécessité que l'Institut reste concentré sur les priorités et a encouragé les partenariats stratégiques.

48. Le 28 avril 2022, le Conseil a tenu, à distance, une réunion intersessions informelle, au cours de laquelle les responsables des programmes lui ont donné un aperçu des nouveaux domaines prioritaires de recherche et d'analyse. La discussion a permis aux nouveaux membres du Conseil d'administration, en particulier, de s'entretenir avec l'équipe de direction de l'UNIDIR et d'acquérir une vue d'ensemble de l'orientation stratégique, des programmes et des axes de travail de l'Institut. Il a été proposé que ces séances d'information fassent à l'avenir partie intégrante de l'accueil des nouveaux membres à l'avenir.

49. À sa réunion du 27 juin 2022, le Conseil a examiné et approuvé le programme de travail et le plan financier proposés pour 2023. Il a pris note des commentaires et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de rapport du Directeur, domaines dont le Conseil avait déjà été saisi. Le Conseil et le Directeur ont discuté de son rapport annuel et il a été souligné que dans l'environnement géopolitique qui prévalait, le rôle de l'UNIDIR en tant que fournisseur de travaux de recherche impartiaux et organisateur et facilitateur de discussions sur des sujets délicats entre les États et son soutien aux mesures de renforcement de la transparence étaient plus déterminants que jamais.

50. Le Conseil a pris note de la contribution d'un nouveau pays donateur en mai 2022, qui portait le nombre total de pays à 27, tous continents confondus. Dans le cadre d'une discussion sur les paramètres de la mobilisation du secteur privé, il a fait savoir qu'il souhaiterait qu'une présentation sur ce sujet lui soit faite lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

51. Le Directeur a souligné son intention d'élaborer deux budgets pour les opérations de l'UNIDIR : l'un présenterait les principales activités prévues de l'UNIDIR et les estimations des revenus attendus ; et l'autre, un budget ambitieux, intègrerait des activités supplémentaires que l'Institut souhaiterait poursuivre si des ressources étaient disponibles. Ces deux budgets permettraient à l'UNIDIR d'intégrer la collecte de fonds dans sa planification des activités de sensibilisation tout au long de l'année et d'ajuster ses résultats en fonction des ressources reçues.

52. Les administrateurs ont salué les efforts déployés par l'UNIDIR pour élargir ses activités de sensibilisation en organisant une réunion d'information à l'intention des cadres en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève et une journée découverte en collaboration avec la bibliothèque des Nations Unies. Le Conseil a également été informé des activités de l'UNIDIR axées sur la jeunesse, notamment la mise en œuvre fructueuse de son Programme professionnel pour les diplômés, de Simul'ONU et du concours de rédaction. Les administrateurs ont souligné qu'il fallait continuer à prêter attention à l'accessibilité des candidats au Programme professionnel pour les diplômés, de manière à ce qu'un groupe géographique plus large de candidats puisse bénéficier de cette possibilité, ce qui aurait des retombées positives à plus long terme sur le renforcement des capacités régionales et l'intérêt pour les questions du désarmement et de la maîtrise des armements. Le processus d'examen par les pairs nouvellement établi par l'Institut a également été examiné. Le

Conseil s'est félicité de la nouvelle approche et en particulier de l'attention prêtée à la façon dont les publications seraient mises en valeur.

53. Les administrateurs ont été informés de la nature évolutive des diverses collaborations et partenariats de l'Institut, qui s'élevaient à un peu plus de 90 sur six continents, quoiqu'encore fortement concentrés en Europe et en Amérique du Nord. Les membres du Conseil ont pris note avec intérêt des plans de l'UNIDIR visant à établir un réseau mondial de recherche sur le désarmement et, au fur et à mesure que la direction en définissait les paramètres, ont encouragé l'établissement d'objectifs et de priorités de recherche clairs. Le Conseil a encouragé l'UNIDIR à tirer parti de cette modalité pour renforcer la diversité des compétences en matière de recherche. Il a été demandé à l'UNIDIR de donner une vue d'ensemble plus complète de ses collaborations, regroupées selon ses domaines prioritaires de recherche et d'action. Le Conseil a discuté de la nécessité de définir des paramètres clairs qui permettraient de dégager une compréhension commune et bilatérale des partenariats et des collaborations.

54. Le Conseil a été informé des activités et de l'impact initial du bureau de liaison de New York. Au cours de sa première année de fonctionnement, le poste connexe avait permis d'établir de nouvelles voies de coopération avec les États Membres et d'autres entités du système des Nations Unies. Le Conseil a encouragé l'UNIDIR à poursuivre ces progrès et à étudier les moyens de mettre ses séances d'information et d'orientation à la disposition des délégations basées à New York. Le Directeur a noté que des économies avaient été réalisées en mettant un terme à la location de bureaux (le fonctionnaire utilisait un espace de travail à son domicile). L'essentiel du travail réalisé à New York étant lié au programme sur les armes et munitions conventionnelles, environ 80 % des traitements et des opérations étaient financés par cet élément du budget de l'UNIDIR. Les 20 % restants étaient couverts par d'autres programmes et fonds institutionnels.

55. Les administrateurs ont assisté à des présentations détaillées sur le programme de sécurité spatiale de l'UNIDIR et le dialogue sur le désarmement, la dissuasion et la maîtrise des armements organisé par le programme Armes de destruction massive de l'UNIDIR. Ils ont salué la croissance prévue des possibilités de recherche à venir dans les deux domaines. Les administrateurs ont encouragé l'UNIDIR à s'attacher à poursuivre et à élargir le dialogue sur le désarmement, la dissuasion et la maîtrise des armements, sous réserve de la disponibilité de financements, car il s'agissait d'un format précieux et pratique. La nature transversale du programme Genre et désarmement de l'UNIDIR a également été examinée, en particulier les activités existantes et futures menées en collaboration avec les programmes de l'Institut sur les armes de destruction massive, la sécurité spatiale, les armes et munitions conventionnelles et la sécurité et la technologie, ainsi qu'avec le projet de création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Les membres du Conseil ont été encouragés par les progrès réalisés par l'UNIDIR et ont souligné l'importance de continuer à suivre les impacts.

56. Enfin, le Directeur a présenté aux membres du Conseil un premier projet de vision pour recenser et saisir les impacts spécifiques et les bénéficiaires des travaux de l'UNIDIR et en rendre compte. Les administrateurs ont fait part de leurs réactions et ont encouragé à perfectionner le cadre. Il a été noté, tout en reconnaissant qu'un tel changement prendrait du temps, que l'UNIDIR continuerait à se concentrer sur ce domaine à court terme. Le Conseil recevra régulièrement des informations sur les progrès accomplis.

IV. Travaux futurs et questions diverses

57. Le Conseil poursuivra le programme de travail en 2023, en s'appuyant sur l'avis d'un groupe d'experts diversifié en termes de parcours, de compétences, de nationalités, d'âge et de sexe. Il formulera des recommandations sur les questions susmentionnées dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement pour 2023, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session.

Annexe I

Résumé des exposés des experts aux soixante-dix-septième et soixante-dix-huitième réunions du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Soixante-dix-septième session

1. Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil à sa soixante-dix-septième session, Nan Tian, Directeur de recherche du programme sur les dépenses militaires et la production d'armes au Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), a donné un aperçu quantitatif de l'évolution des dépenses. Malgré une baisse initiale à la fin de la guerre froide, les dépenses militaires n'avaient cessé d'augmenter depuis la fin des années 1990 et étaient estimées à 2 000 milliards de dollars des États-Unis en 2020, sachant que 15 pays comptaient pour plus de 80 % de ce montant. Malgré le ralentissement économique général induit par la pandémie de COVID-19, le pourcentage des dépenses militaires par rapport au produit intérieur brut (PIB) – le fardeau militaire – était passé d'une moyenne mondiale de 2,2 % à une moyenne mondiale de 2,4 %, signe de la volonté politique des États de se moderniser et de développer de nouvelles armes reposant sur les nouvelles technologies, entre autres, pour faire face aux menaces perçues pour la sécurité. Les données dont on disposait ne proposaient qu'une image partielle et traduisaient une sous-estimation des dépenses militaires en raison d'un manque de transparence et des dépenses extra-budgétaires de certains États.

2. Pour inverser la tendance à la hausse qui prévalait et inciter les États à regarder au-delà des solutions militaires, il faudrait redoubler d'efforts pour contrer le discours qui favorisait une tendance à la hausse des dépenses militaires, notamment en menant des travaux de recherche factuels sur les coûts d'opportunité et en dressant une liste d'arguments convaincants montrant les avantages qu'il y avait à réorienter des dépenses vers d'autres domaines politiques, tels que le développement durable et l'action climatique, qui renforçaient la « sécurité humaine ».

3. Sam Perlo-Freeman, Coordonnateur de recherche à Campaign Against Arms Trade (Royaume-Uni) et membre de World Peace Foundation, a également abordé les lignes de tendance. À l'instar de M. Tian, il a évoqué les moteurs des dépenses militaires des États, notamment la perception de menaces de sécurité exacerbées, le positionnement politique et les capacités économiques croissantes, en particulier dans les régions où les prix des matières premières avaient soutenu la croissance. Les dépenses militaires s'accompagnaient d'incitations perverses et de risques, notamment la corruption lorsque les structures de contrôle et de gouvernance étaient faibles, et le « complexe militaro-industriel » jouait un rôle à cet égard. Même lorsque la corruption n'était pas un problème, les liens étroits entre les gouvernements et les entreprises de défense avaient souvent abouti à des décisions d'achat qui pouvaient bénéficier à l'industrie, mais ne reflétaient pas les besoins réels. En conséquence, l'augmentation des dépenses militaires pourrait exacerber l'insécurité au lieu de l'atténuer et stimuler une dépendance excessive à l'égard des réponses militaires. M. Perlo-Freeman a également souligné l'impact négatif des activités militaires sur l'environnement et le climat, notamment l'empreinte carbone importante des armées.

4. Madeleine Rees, Secrétaire générale de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF), et Ray Acheson de WILPF et Reaching Critical Will ont souligné qu'il existait des liens étroits entre les dépenses militaires, la militarisation et les changements climatiques. Les activités militaires contribuaient de manière importante aux changements climatiques. Les deux intervenantes espéraient que les efforts nécessaires pour réduire de manière significative les émissions de carbone

entraîneraient inévitablement une réduction de ces activités. La menace la plus importante pour la sécurité qui prévalait étant la destruction de la planète due aux changements climatiques, une mobilisation s'imposait afin de prendre des mesures de toute urgence et recadrer toutes les politiques en conséquence, y compris les politiques militaires et de sécurité. Les anciens paradigmes, institutions et structures n'avaient pas donné de résultats.

5. Rappelant le rôle de longue date du mouvement des femmes dans la promotion de la justice sociale et de l'égalité des genres comme antidotes au militarisme, les deux intervenantes ont souligné qu'un nouveau discours était nécessaire, notamment l'application de perspectives féministes afin de lutter contre les inégalités et la violence systémiques. Il fallait notamment admettre que les organes existants, tels que le Conseil de sécurité, n'avaient pas démontré leur capacité à s'adapter à ces menaces (et qu'ils devraient être supprimés) et que l'Organisation des Nations Unies devait mener des stratégies innovantes et globales dans la perspective du mouvement de « décroissance », en particulier la démilitarisation, la décarbonisation, la décolonisation et le désarmement. L'Organisation devrait intervenir davantage, notamment en étudiant le lien entre les changements climatiques et la militarisation, en encourageant le désinvestissement des structures qui entretenaient la violence et les inégalités et en favorisant une plus grande collaboration entre les entités des Nations Unies chargées de l'action climatique, des droits humains, de l'économie, du désarmement et de l'action humanitaire. L'Assemblée générale constituait un autre forum viable pour suivre l'application de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies.

Soixante-dix-huitième réunion

Groupe 1 : Menaces et perceptions – le paysage géostratégique

6. Richard Gowan, Directeur chargé des relations avec l'ONU à International Crisis Group, a proposé un tour d'horizon des principales zones de tension mondiales et a présenté la perspective de son organisation sur le contexte géopolitique qui prévalait, y compris la défiance qui régnait. S'il ne semblait pas y avoir de relation linéaire directe entre les dépenses militaires et les niveaux de conflit (à titre d'exemple, en Afrique, les dépenses militaires avaient été relativement faibles, de l'ordre de 2 %, mais la moitié des conflits actifs s'y déroulaient, leur nombre ayant augmenté de 50 % au cours des cinq dernières années), la question suscitait des préoccupations importantes, en particulier parce que ces dépenses semblaient détourner l'attention des solutions non militaires de règlement des conflits et déplacer des ressources qui pourraient financer le développement durable. Les dépenses militaires importantes renforçaient encore la concurrence stratégique et en Asie de l'Est, l'augmentation apparente des dépenses de la Chine et des États-Unis d'Amérique contribuaient à une dynamique de type course aux armements.

7. Il faudrait mettre l'accent sur les investissements qui s'attaquaient à certaines causes profondes des dépenses militaires, notamment en établissant ou en redynamisant le dialogue entre militaires et les mesures de confiance, afin de relancer les débats sur les diverses architectures de sécurité (régionales) et la transparence. Les pays devraient examiner les outils et les moyens déployés pour relever les défis en matière de sécurité. Par exemple, les insurrections internes n'étaient peut-être pas mieux traitées par un déploiement massif de moyens militaires ou, du moins, pas sans être accompagnées d'efforts de médiation et de consolidation de la paix favorisant le dialogue et l'investissement dans le règlement des différends locaux. Ces considérations étaient également pertinentes pour aborder la question des groupes locaux affiliés aux entités terroristes transnationales.

8. Fenella McGerty, Associée principale de recherche pour l'économie de la défense à International Institute for Strategic Studies (IISS), a exposé les dynamiques

et tendances régionales globales de l'« offre et de la demande », et l'économie de la défense. Trois catégories pourraient être utilisées pour prévoir les moteurs et les freins, qui variaient selon les régions et dans le temps : a) les conditions économiques, y compris l'inflation, les politiques budgétaires et le désir des pays de soutenir les industries de défense nationales ; b) des facteurs stratégiques, notamment les menaces régionales, le désir de développer de nouvelles technologies et le maintien d'une force militaire crédible ; et c) des facteurs politiques, notamment l'appartenance à des alliances, la gouvernance nationale et le sentiment du public concernant les dépenses militaires.

9. La progression rapide des dépenses militaires n'entraînait pas automatiquement une augmentation des capacités militaires (ou de la sécurité). Sans un plan global qui tienne compte des objectifs spécifiques et des capacités requises, l'intensification des investissements pourrait favoriser un gaspillage des ressources, et l'armée et l'industrie de la défense pourraient s'avérer incapables d'absorber ces investissements. À l'heure actuelle, il serait politiquement difficile de plaider en faveur d'une réduction des dépenses militaires, mais l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle en stimulant une plus grande transparence, en encourageant à accompagner l'augmentation des dépenses par des plans cohérents et en facilitant les mesures de confiance et le dialogue en vue d'aborder certains facteurs stratégiques susceptibles d'entraîner des dépenses militaires inconsidérées.

10. Wuyi Omitoogun, Conseiller politique principal au Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan, a partagé ses connaissances sur les dépenses et les budgets militaires en Afrique. Si les dépenses de l'Afrique étaient faibles en termes absolus par rapport à celles d'autres régions, les chiffres étaient élevés en termes relatifs. Divers facteurs et tendances déterminaient les dépenses militaires sur le continent, notamment la multiplication des conflits armés, les rivalités régionales, les insurrections nationales, les changements constitutionnels de gouvernements et la perception qu'il était nécessaire de moderniser les programmes.

11. Malgré l'augmentation des dépenses militaires, la région n'était pas devenue plus sûre et connaissait une résurgence des mouvements antigouvernementaux et une progression des attaques terroristes. Une partie du problème résidait dans le fait que les causes profondes de la violence et des conflits, notamment les besoins sociaux et économiques, l'exclusion sociale et le manque d'éducation de base, n'étaient souvent pas abordées. Il faudrait adopter une approche complémentaire en deux volets, axée explicitement sur les pratiques et les principes de bonne gouvernance permettant une gestion adéquate et efficace des ressources et facilitant la reconceptualisation de la sécurité et le recadrage des dépenses militaires de manière à s'attaquer avec succès aux moteurs des conflits et de la violence et aux systèmes qui les alimentent.

12. Tong Zhao, Associé principal de recherche pour la politique nucléaire à Carnegie Endowment for International Peace, s'est penché sur les facteurs qui contribuaient à la hausse des dépenses relatives aux capacités militaires et d'armement dans la région Asie-Pacifique et aux possibilités d'atténuer la course aux armements, de renforcer la confiance et de créer des occasions d'encourager le désarmement et la maîtrise des armements. De manière plus générale, les dépenses militaires à elles seules ne donnaient pas une image complète de la situation, car les pays avaient des préoccupations et des considérations économiques, stratégiques et régionales différentes, qui ne cessaient d'évoluer.

13. Dans la région, il fallait tenir compte de trois domaines clés :

a) La nécessité de s'attaquer aux causes profondes qui influaient sur la progression des dépenses militaires, sachant que la perception des menaces reposait souvent sur les écarts d'information et de perception existant entre les États. En

conséquence, le public, y compris les fonctionnaires et les experts des politiques, avaient des points de vue de plus en plus divergents sur un large éventail de questions factuelles de base, et avaient de ce fait de plus en plus de mal à se comprendre et à dialoguer. Cette situation favorisait une profonde méfiance stratégique, qui à son tour contribuait à l'augmentation des niveaux de dépenses militaires ;

b) Le manque de transparence, de contre-pouvoirs, de responsabilité démocratique et de débat public était un facteur qui alimentait le discours prédominant selon lequel la sécurité nationale reposait nécessairement sur le renforcement de la puissance militaire ;

c) L'adoption de stratégies de couverture et le développement d'industries de défense locales par de nombreux acteurs régionaux, car les relations entre certains États devenaient plus concurrentielles et moins prévisibles, et les dépenses augmentaient en conséquence à court et moyen termes. La concurrence militaire axée sur la technologie, notamment dans les domaines des missiles hypersoniques, des capacités cybernétiques, des technologies spatiales et contre-spatiales, de l'intelligence artificielle et des systèmes d'armes autonomes létaux, constituait un autre moteur. Souvent, cette tendance signifiait que les risques d'accroître les malentendus, les incidents et l'escalade involontaire des conflits étaient négligés.

14. Les entités des Nations Unies pourraient prendre plusieurs mesures d'atténuation : a) étudier les écarts d'information et de perception existants afin d'inscrire cette question dans les points à traiter et à débattre dans le cadre de dialogues officiels mondiaux de haut niveau ; b) promouvoir des mesures propres à encourager la maîtrise des armements et le désarmement en menant des programmes de formation et d'éducation visant à renforcer les capacités des pays et à sensibiliser davantage le public ; et c) organiser des dialogues et des études, au niveau des fonctionnaires et des experts, sur les régimes et les options en matière de maîtrise des armements au niveau régional, y compris sur la faisabilité technique et politique de propositions concrètes visant à encourager la maîtrise des armements et le renforcement de la confiance.

Groupe 2 : (Re)cadrage des menaces et des solutions de sécurité

15. Jennifer Blanke, Directrice non exécutive de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, a présenté une analyse, éclairée par l'économique politique, des tendances du développement et de l'environnement qui prévalaient au niveau mondial et de leur relation avec la maîtrise des armements et le désarmement. Les États étaient convenus de s'attaquer aux externalités négatives de la croissance économique mondiale exponentielle, mais inégalement répartie, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si l'objectif de développement durable n° 16 traitait de la paix et de la sécurité, les objectifs ne reflétaient pas directement le lien entre les dépenses militaires et le développement, qui devraient être considérés comme se renforçant mutuellement, car qu'il ne pouvait guère y avoir de prospérité sans sécurité et de sécurité sans prospérité. Vu sous cet angle, les investissements dans le développement durable étaient aussi des dépenses de sécurité. À cet égard, la recherche-développement militaire pourrait avoir des effets positifs pour stimuler l'innovation (technologique) ou les améliorations de la productivité, qui pouvaient à leur tour avoir des retombées positives sur le développement.

16. Les investissements dans le développement durable par le biais de dépenses dans l'éducation, la santé, les infrastructures et l'énergie durable renforçaient la sécurité humaine. L'Organisation des Nations Unies avait un rôle de premier plan à jouer pour favoriser une meilleure compréhension de ces liens, notamment en permettant les échanges et la collaboration entre experts dans les domaines de la

sécurité et du développement, afin de favoriser une compréhension globale et cohérente des difficultés et solutions communes.

17. Ruth Carlitz, Professeure associée de sciences politiques à l'Université d'Amsterdam, a fait part des conclusions présentées dans un document qu'elle avait récemment établi pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui analysait les dépenses militaires par rapport aux dépenses de sécurité humaine, en accordant une attention particulière aux politiques qui étaient censées bénéficier aux femmes et aux filles et aux tendances dans les pays touchés par des conflits. Les pays classés comme fragiles et touchés par des conflits avaient eu tendance à dépenser relativement plus pour la défense que pour la protection sociale et les politiques tenant compte des questions de genre, la part étant plus de deux fois supérieure à celle consacrée à la santé et à l'éducation, contrairement aux autres pays. Pendant la phase d'exécution du budget, les dépenses de défense avaient tendance à augmenter par rapport aux autres secteurs, les pays à faible revenu dépassant de 5 % leur budget de défense, alors qu'ils étaient enclins à sous-utiliser les crédits alloués à des secteurs tels que la santé et l'éducation.

18. Le manque de transparence dans de nombreux pays constituait un obstacle important à l'évaluation adéquate des dépenses militaires, et le recours à des données globales pouvait avoir des conséquences perverses (notamment si les donateurs conditionnaient l'aide à une réduction des niveaux de dépenses militaires, ce qui avait déjà conduit certains gouvernements à ajuster leurs processus budgétaires). De plus, les données dont on disposait dépendaient fortement des gouvernements et de leur discrétion quant aux éléments qui étaient classés et déclarés comme dépenses militaires. Diverses mesures pouvaient être prises pour améliorer la transparence et la disponibilité des données, notamment en encourageant les États à alimenter la base de données les dépenses militaires recueillie par l'Organisation des Nations Unies, en étudiant les moyens d'intégrer les dépenses militaires dans le cadre de l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable (Stockholm International Peace Research Institute et le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements (SIPRI/UNSCAR) allaient conjointement exécuter un projet pilote), en renforçant les demandes publiques de transparence et de justification des dépenses extra-budgétaires et en encourageant la multiplication des travaux de recherche sur la prise de décisions budgétaires, en accordant une attention particulière aux compromis, aux décideurs et à l'influence, y compris les façons dont la participation des femmes influait sur les résultats budgétaires.

19. Adem Yavuz Elveren, Professeur associé d'économie, d'histoire et de sciences politiques à l'université d'État de Fitchburg, a présenté les conclusions de ses récents travaux de recherche pour ONU-Femmes sur le lien entre la militarisation et l'égalité des genres. Dans l'ensemble, il ressortait de la littérature que les dépenses militaires évinçaient les dépenses sociales et creusaient les inégalités des revenus, et que la représentation croissante des femmes parlementaires entraînait souvent une progression des dépenses dans les domaines sociaux, y compris la santé. D'après ces travaux, il existait un lien évident entre la militarisation et l'inégalité de genre, en temps de guerre comme en temps de paix, et l'amélioration de la démocratie et la vigueur du développement étaient des facteurs d'atténuation essentiels. Par conséquent, la réduction des dépenses militaires était susceptible de réduire les inégalités entre les genres ; les modèles de gouvernance démocratique devraient être améliorés afin d'atténuer les effets négatifs des dépenses militaires ; et il conviendrait de prêter attention, dans le discours universitaire et politique (économique), à la prise en compte des questions de genre dans les dépenses militaires, qui démontrait que la progression des dépenses avait un impact négatif sur l'égalité des genres, ce qui, à terme, avait inévitablement une incidence négative sur la croissance économique.

20. Anthony Clayton, Professeur de développement durable dans les Caraïbes à l'Université des Indes occidentales, a souligné la nécessité de convaincre les décideurs de reconsidérer les définitions en vigueur de la sécurité, qui ne tenaient pas suffisamment compte des menaces existantes et futures, de nature socioéconomique et environnementale, qui ne se prêtaient pas nécessairement à des réponses militaires. Les dépenses militaires mondiales avaient augmenté chaque année depuis 2015, atteignant un record historique de 2 000 milliards de dollars des États-Unis en 2021. Ces investissements n'étaient pas judicieux pour faire face aux risques induits par le climat, tels que les conflits liés aux ressources et les migrations forcées. Il fallait tenir des débats qui s'attachaient à dresser un diagnostic précis et à situer le large éventail de problèmes de sécurité non traditionnels urgents. Cette approche pourrait donner une perspective tout aussi utile pour examiner les dépenses militaires et la manière dont elles s'inscrivaient dans le débat plus large sur la réduction des risques en matière de sécurité, en mettant l'accent sur des approches plus rentables axées sur l'adaptation (adoption d'approches innovantes pour répondre aux contraintes liées à l'alimentation, à l'énergie et aux infrastructures), et non sur la défense (fermeture des frontières, sécurisation des approvisionnements). Ces efforts pourraient être financés, par exemple, en réaffectant les dépenses militaires existantes, en luttant contre les paradis fiscaux et en éliminant les subventions aux combustibles fossiles et à la mode éphémère.

Groupe 3 : Comprendre ce qui a été fait précédemment par l'Organisation des Nations Unies

21. Michael Spies, Spécialiste des questions politiques au Bureau des affaires de désarmement, a présenté un aperçu historique des efforts déployés à l'Organisation des Nations Unies pour réduire les dépenses militaires, y compris les efforts parallèles visant à mettre en place des moyens de partager l'information et de comparer les dépenses militaires entre les États. Le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires (UNMilEx) était un moyen de promouvoir une plus grande transparence sur les questions militaires, mais il était insuffisamment exploité, car les États Membres ne communiquaient pas les informations de manière uniforme ou cohérente. Il existait également des lacunes dans la capacité de collecte et d'analyse des données par l'ONU dans ce contexte, même si des efforts étaient en cours pour les combler. Plusieurs mesures pourraient être prises à différents niveaux pour repenser les dépenses militaires, notamment commander une étude (ou une série d'études) qui mettrait à jour les conséquences politiques, économiques, sociales et environnementales existantes des dépenses militaires, dans le prolongement des travaux entrepris à la demande de l'Assemblée générale au milieu des années 1980 (qui prendrait en compte de nouvelles questions telles que les sociétés militaires privées, les changements climatiques et l'inégalité de genre). Cet exercice, parallèlement aux travaux du Bureau des affaires de désarmement visant à améliorer l'accessibilité et la comparabilité des données officielles sur les dépenses militaires, notamment en s'attachant, à titre expérimental, à faire en sorte que ces données soient comparables entre les États et dans le temps, pourrait attirer l'attention sur cette question. Il faudrait également reconsidérer l'élaboration de méthodologies permettant de quantifier le montant des économies financières qui pourraient être réalisées grâce à la mise en œuvre des accords de désarmement, ce qui pourrait déboucher sur un mécanisme de financement international permettant de mettre les ressources économisées au service du développement durable.

Annexe II

Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement 2022

Leena Al-Hadid
Ambassadrice
Représentante permanente de la Jordanie
auprès de l'Office des Nations Unies et
d'autres organisations internationales à Vienne

Nabeela Abdulla Al-Mulla
Conférencière distinguée à l'Université américaine du Koweït
et Présidente du Conseil d'administration
du Kuwait College of Science and Technology
Koweït

Lewis Dunn
Ancien Ambassadeur des États-Unis à la Conférence
des Parties chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires

Elissa Golberg (Présidente)
Ambassadrice du Canada auprès de la République italienne,
Ambassadrice désignée du Canada auprès de la République d'Albanie,
de la République de Saint-Marin et de la République de Malte,
et Représentante permanente du Canada
auprès des organismes des Nations Unies basés à Rome

Jean-Marie Guéhenno
Professeur en règlement des conflits de Inaugural Kent
invité à la School of International and Public Affairs
de l'Université de Columbia
New York

Mary Kaldor
Professeure émérite de gouvernance mondiale
et Directrice du programme de recherche sur les conflits
de les IDEAS à la London School of Economics and Political Science
Londres

Marina Kaljurand
Députée au Parlement européen
Bruxelles

Anton Khlopkov
Directeur du Centre d'études sur l'énergie et la sécurité
Moscou

Li Chijiang
Vice-président et Secrétaire général de l'Association chinoise
pour le contrôle des armements et le désarmement
Beijing

Zia Mian
Chargé de recherche principal et Codirecteur
Programme sur la science et la sécurité mondiale

à la Princeton School of Public and International Affairs
de l'Université de Princeton
Princeton, New Jersey

Amina Mohamed
Secrétaire d'État aux sports, à la culture et au patrimoine du Kenya
Nairobi

Marty Natalegawa
Ancien Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie

Eghosa Osaghae
Directeur général du Nigerian Institute of International Affairs
Lagos

Shorna-Kay Richards
Ambassadrice de la Jamaïque au Japon
Tokyo

Margot Wallström
Ancienne ministre des affaires étrangères de la Suède

Robin Geiss (membre de droit)
Directeur de l'Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)
Genève